

Évaluation globale

L'un des critères qu'il faut respecter avant de passer à l'élaboration d'un plan de programme individualisé (PPI) est qu'il faut avoir effectué une *évaluation globale* des besoins de l'élève sur le plan de l'apprentissage lors de l'année scolaire en cours.

L'évaluation globale des besoins de l'élève sur le plan de l'apprentissage :

- suppose que l'apprenant s'est vu offrir de façon équitable de multiples occasions variées de montrer ses compétences, ses connaissances et sa compréhension;
- fournit aux équipes de planification de programme des données valables et fiables en vue de créer un profil des forces, des besoins et des champs d'intérêt spécifiques de l'élève, sur lequel on pourra s'appuyer pour définir un programme approprié;
- établit de bonnes bases sur lesquelles on pourra s'appuyer pour prendre des décisions relatives au programme offert à l'élève, notamment, si nécessaire, à l'élaboration d'un PPI;
- est guidée par une prise en compte systématique des atypies qui illustrent les différences individuelles de l'élève, les niveaux de gravité, l'importance de la culture et de la race dans l'apprentissage et la participation de l'élève et le besoin d'un enseignement spécialisé et d'adaptations pour guider l'enseignement;
- tient compte du fait qu'aucune source de données n'est suffisante, à elle seule, pour repérer les élèves ayant des besoins spéciaux et prendre de bonnes décisions relatives au programme offert.

Données d'évaluation que l'équipe de planification de programme devrait prendre en compte :

Au niveau de l'école

- exemples de la capacité qu'ont les enseignants en salle de classe de s'appuyer sur leur solide compréhension des connaissances relatives au contenu pédagogique pour proposer des méthodes d'enseignement maîtrisées qui prennent en compte et incorporent les aptitudes, la race, la culture et le milieu de l'élève :
 - principes de la conception universelle de l'apprentissage (UDL);
 - pédagogie différenciée;
 - technologie fonctionnelle;
 - méthodes d'enseignement et d'évaluation prenant en compte la culture;
 - adaptations consignées dans le dossier de l'élève;
- évaluations en salle de classe (évaluations au service de l'apprentissage, évaluations de l'apprentissage et évaluations en tant qu'apprentissage), observations, suivi des progrès accomplis par l'élève dans sa réaction à l'enseignement et aux interventions proposées au fil du temps, observations présentées par l'élève lui-même et contributions des parents/tuteurs;

- données d'évaluation rassemblées et interprétées par les enseignants du centre des ressources et de l'apprentissage;
- constats de l'équipe de planification de programme.

« Il faut que l'évaluation soit au service de l'apprentissage, favorise la variabilité, soit accessible pour l'ensemble des élèves et fournisse des preuves de l'apprentissage effectué par l'élève dans le cadre d'une combinaison équilibrée d'évaluations formatives et d'évaluations sommatives. »ⁱ

Au niveau du conseil scolaire

- Une fois qu'on a repéré un élève pour lequel il faut faire un travail de planification et offrir des structures de soutien supplémentaires en vue de répondre à ses besoins, on dispose de preuves que l'enseignant ou les enseignants ont effectué une évaluation du matériel et des ressources humaines disponibles en vue d'explorer diverses stratégies dans le processus d'apprentissage. Il peut s'agir de travaux formels et informels de consultation et d'évaluation effectués par les spécialistes appropriés du conseil scolaire :
 - consultants/mentors responsables du programme d'études;
 - responsables des services aux élèves;
 - spécialistes de la planification de programme;
 - spécialistes de la technologie fonctionnelle;
 - spécialistes de l'autisme;
 - spécialistes des troubles d'apprentissage;
 - spécialistes du comportement;
 - conseillers d'orientation;
 - orthophonistes;
 - psychologues scolaires;
 - coordinateurs RCH;
 - agents de soutien et d'intégration scolaire et conseillers auprès des élèves autochtones;
- Évaluations communes au niveau du conseil scolaire : les conseils scolaires peuvent élaborer, mettre en œuvre et interpréter les évaluations en fonction de buts clairement définis.

Au niveau provincial

- 1^{re} année : sondage d'observation sur le niveau en littératie des jeunes enfants
- Le **Programme d'études de rendement de la Nouvelle-Écosse (PERNE)**, géré par la Division de l'appréciation du rendement et de l'évaluation des élèves, concerne les évaluations provinciales, nationales et internationales. Le PERNE fournit des informations fiables et exactes qui facilitent la prise de décisions sur l'éducation à tous les niveaux : élève, domicile, école, conseil scolaire et province.
- bulletins scolaires provinciaux, avec profil de l'apprenant et modèle de rapport sur le PPI des années précédentes

Agences externes et partenaires communautaires

- animateurs et intervenants ÉcolesPlus
- personnes travaillant dans les cliniques de santé mentale
- centre IWK et conseils de santé communautaire
- rapports des écoles privées désignées pour l'éducation spéciale
- autres

La qualité et l'utilité du PPI dépendront dans une large mesure de la pertinence et de l'étendue des informations objectives rassemblées et de l'utilisation faite de ces informations dans l'élaboration du plan.

ⁱ Cadre des compétences transdisciplinaires dans les écoles du Canada atlantique, Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation, octobre 2014.